

PROCÈS-VERBAL Réunion du conseil

Date : Mercredi 23 octobre 2019

Heure : de 11 h 30 à 15 h 40

Lieu : Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance
Salle du conseil
Bureau 1900 – 438, avenue University, Toronto ON M5G 2K8

Participants : Stacey Lepine, EPEI (présidente) Gillian Jackson, EPEI
Kristine Parsons, EPEI (vice-présidente) Cyndy Jefferson, EPEI
Mary Broga Karen Kennedy, EPEI (*par téléconférence*)
Pamela Carkner Cecile Kim, EPEI
Kim Cole, EPEI Ann Robichaud-Gagné
July Cyr, EPEI Barney Savage
Karen Damley Teresa Sulowski, EPEI
Tricia Doyle, EPEI Laura Urso, EPEI
Lori Huston, EPEI

Registrateure et chef de la direction : Beth Deazeley

Excusés : Paul Jackson, EPEI
Kim White, EPEI

Invités : Cynthia Abel, EPEI (registreure adjointe et directrice, Inscription)
Mélanie Dixon, EPEI (directrice, Exercice professionnel)
Russ Harrington (directeur général des opérations)
Marc Spector (directeur, Réglementation professionnelle)
Heidi Barnett (gestionnaire de projet et coordonnatrice générale)
Lara Gertner (chef, Secrétariat à la gouvernance et aux tribunaux)
Carmen Petitclerc (adjointe administrative au conseil et aux comités)

Ann Hutchings, EPEI
Helena (Joanne) Keeshig, EPEI
Alexandra Madjercic, EPEI
Lois Mahon, EPEI
Deanna Williams (Dundee Consulting Group Ltd)
John Wilkinson (WeirFoulds LLP)

*** N.B. Le procès-verbal est consigné dans l'ordre dans lequel les points à l'Ordre du jour ont été discutés.**

I. Ouverture de la séance et administration

La séance est déclarée ouverte à 11 h 30 par la présidente, Stacey Lepine. La présidente souhaite la bienvenue aux membres du conseil, au personnel et aux invités présents.

1. Reconnaissance traditionnelle des terres et des traités

Helena (Joanne) Keeshig, invitée du conseil, procède à une reconnaissance traditionnelle des terres et des traités dans le cadre d'un accueil autochtone.

2. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

3. Approbation de l'ordre du jour

Proposé par : Ann Robichaud-Gagné
Appuyé par : Pamela Carkner

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion du conseil des 23 et 24 octobre 2019 est approuvé.

Adopté

4. Approbation du procès-verbal

a. 13 et 14 juin 2019

Proposé par : Kim Cole
Appuyé par : Gillian Jackson

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion du conseil des 13 et 14 juin 2019 est approuvé.

Adopté

5. Allocution de la présidente

La présidente Stacey Lepine présente un exposé de la conférence 2019 du Council on Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR) et ses activités récentes.

6. Allocution de la registrateur

Beth Deazeley, la registrateur et chef de la direction, fait verbalement le point sur les réunions et les activités récentes.

II. Entrée en exercice

1. Rapports de gestion

- **Rapport d'activités clés du plan stratégique – T4 2019**
- **Tendances en matière d'inscription – T4 2019**

Le rapport d'activités clés du plan stratégique – T4 2019 sur l'entrée en exercice, ainsi qu'une note de service sur le T4 de l'exercice 2018-2019, distribués avec l'ordre du jour, sont présentés par la registrateur adjointe et directrice de l'Inscription, Cynthia Abel. Des questions sont abordées.

2. Rapports des comités

- **Comité des inscriptions**

Le rapport du comité des inscriptions, ainsi que l'annexe A sur les politiques relatives à plusieurs exigences d'inscription et d'adhésion ainsi que les notes d'information concernant les problèmes pouvant influencer les exigences d'inscription et le maintien de l'adhésion, l'exigence de maîtrise de la langue, l'admissibilité à travailler au Canada et le maintien de l'adhésion, et l'exigence d'inscription en matière d'études et de formation : la lettre d'équivalence de l'AECEO ou de l'Afféseo, distribués avec l'ordre du jour, sont présentés par la présidente du comité, Cyndy Jefferson. Aucune question n'est posée.

Proposé par : Mary Broga
Appuyé par : Laura Urso

IL EST RÉSOLU QUE les orientations politiques suivantes sont approuvées :

- a. Les questions pouvant influencer les exigences d'inscription et le maintien de l'adhésion, telles qu'énoncées aux dispositions 1-3 du paragraphe 5 (2), au paragraphe 5 (4), au paragraphe 5 (5) et à l'article 6 du Règl. de l'Ont. 221/08 sur l'inscription, pris en vertu de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*, sont modifiées pour inclure ce qui suit parmi les éléments que les demandeurs et les membres doivent divulguer à l'Ordre :
 - Toute accusation d'infraction criminelle à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (Canada) ou à la *Loi sur les aliments et drogues* (Canada) ou de toute autre infraction relative à l'aptitude à exercer la profession.
 - Toute allégation confirmée par la Société d'aide à l'enfance ou par une institution équivalente dans un pays ou territoire quelconque.
 - Tous refus d'inscription ou de permis d'exercer une profession quelconque dans un pays ou territoire quelconque.
 - Tout autre événement qui offrirait des motifs raisonnables de croire qu'ils n'exerceront pas leur profession de manière sécuritaire, éthique, professionnelle ou compétente.

- b. L'exigence de maîtrise de la langue, telle qu'elle est énoncée à la disposition 5 (2) 4 du Règl. de l'Ont. 221/08 sur l'inscription, pris en vertu de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*, demeure telle qu'elle est actuellement énoncée dans le règlement.
- c. Les exigences relatives à l'admissibilité à travailler au Canada pour l'inscription et le maintien de l'adhésion, telles qu'énoncées à la disposition 5 (2) 5 et à l'article 10 du Règl. de l'Ont. 221/08 sur l'inscription, pris en vertu de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*, sont supprimées.
- d. L'exigence d'inscription suivante en matière d'études et de formation pour un EPE (générale), telle qu'énoncée à l'article 7, sous-alinéa 1.v du Règl. de l'Ont. 221/08 sur l'inscription, pris en vertu de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*, est supprimée.
 - Certificat ou lettre d'équivalence délivrée par l'Association francophone en services à l'enfance de l'Ontario (Aféseo) ou par l'Association of Early Childhood Educators Ontario (AECEO).

Adopté

- **Comité d'appel des inscriptions**

Le rapport du comité d'appel des inscriptions, distribué avec l'ordre du jour, est présenté par la présidente du comité, Ann Robichaud-Gagné. Aucune question n'est posée.

III. Amélioration continue des compétences

1. Rapports de gestion

- **Rapport d'activités clés du plan stratégique – T4 2019**
- **Tendances en matière de conformité à l'APC – T4 2019**

Le rapport d'activités clés du plan stratégique sur l'amélioration continue des compétences – T4 2019, accompagné d'une note de service concernant les tendances en matière de conformité au programme d'APC pour le T4 2018-2019, distribués avec l'ordre du jour, sont présentés par la directrice, Exercice professionnel, Mélanie Dixon. Des questions sont abordées, suivies d'une discussion.

2. Rapports des comités

- **Rapport du comité des normes d'exercice**

Une copie du rapport du comité des normes d'exercice, ainsi qu'une copie de la note de pratique, distribuées avec l'ordre du jour, sont présentées par la présidente du comité, Julie Cyr. Des questions sont abordées.

IV. Réglementation professionnelle

1. Rapports de gestion

- **Rapport d'activités clés du plan stratégique – T4 2019**
- **Tendances en matière de réglementation – T4 2019**

Le rapport d'activités clés du Plan stratégique – T4 2019 ainsi qu'une note de service sur les tendances en matière de réglementation au cours du T4 2019, distribués avec l'ordre du jour, sont présentés par le directeur Réglementation professionnelle, Marc Spector. Des questions sont abordées.

2. Rapports des comités

- **Comité des plaintes**

Le rapport du comité des plaintes, distribué avec l'Ordre du jour, est présenté par la présidente du comité, Teresa Sulowski. Aucune question n'est posée.

- **Comité de discipline**

Le rapport du comité de discipline, distribué avec l'ordre du jour, est présenté par la présidente du comité, Kristine Parsons. Aucune question n'est posée.

- **Comité d'aptitude professionnelle**

Le rapport du comité d'aptitude professionnelle, distribué avec l'ordre du jour, est présenté par la présidente du comité, Kristine Parsons. Aucune question n'est posée.

V. Communications et relations avec les parties prenantes

1. Rapports de gestion

- **Rapport d'activités clés du plan stratégique – T4 2019**

Le rapport d'activités clés du Plan stratégique du T4 2019, accompagné des faits saillants en matière de communications, distribués avec l'ordre du jour et une présentation intitulée « Analyse contextuelle des communications », sont présentés par le directeur général des opérations, Russ Harrington. Aucune question n'est posée.

VI. Gouvernance

1. Rapports de gestion

- **Rapport d'activités clés du plan stratégique – T4 2019**

Le rapport d'activités clés du Plan stratégique – T4 2019 ainsi qu'une note de service sur les tendances en matière de réglementation observées au cours du T4 2019, distribués avec l'ordre du jour, sont présentés par la registrateure et chef de la direction, Beth Deazeley. Aucune question n'est posée.

- **Examen de la gouvernance**

Une présentation intitulée « Examen de la gouvernance » est faite par la registrateur et chef de la direction, Beth Deazeley. Des questions sont abordées.

2. Rapports des comités

- **Comité exécutif**

Le rapport du comité exécutif, ainsi que l'annexe A (règlement administratif n° 58), l'annexe B (règlement administratif n° 59), l'annexe C (mandat du comité de financement de la thérapie et des consultations), l'annexe D (observations concernant le projet de règlement en vertu de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*), distribués avec l'ordre du jour accompagnés d'un extrait des codifications des règlements administratifs n° 7 et 11, sont présentés par Beth Deazeley, registrateur et chef de la direction. Des questions sont abordées, suivies d'une discussion.

Proposé par : Ann Robichaud-Gagné
Appuyé par : Kim Cole

IL EST RÉSOLU de modifier le règlement administratif n°7 de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance par le règlement administratif n° 58.

Adopté

Proposé par : Barney Savage
Appuyé par : Gillian Jackson

IL EST RÉSOLU de modifier le règlement administratif n°11 de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance par le règlement administratif n° 59.

Adopté

Proposé par : Julie Cyr
Appuyé par : Kim Cole

IL EST RÉSOLU QUE, le mandat du comité de financement de la thérapie et des consultations est approuvé.

Adopté

Proposé par : Teresa Sulowski
Appuyé par : Lori Huston

IL EST RÉSOLU de dissoudre le comité consultatif spécial sur le financement de la thérapie.

Adopté

Proposé par : Kristine Parsons
Appuyé par : Gillian Jackson

IL EST RESOLU QUE les personnes suivantes sont nommées au comité de financement de la thérapie et des consultations jusqu'au 18 juin 2020 et sous réserve des dispositions des règlements administratifs :

1. Mary Broga, membre du conseil nommée par le lieutenant-gouverneur en conseil
2. Pamela Carkner, membre du conseil nommée par le lieutenant-gouverneur en conseil
3. Laura Urso, membre du conseil membre de l'Ordre

Adopté

Proposé par : Pamela Carkner
Appuyé par : Ann Robichaud-Gagné

IL EST RESOLU QUE Mary Broga est nommée présidente du comité de financement de la thérapie et des consultations jusqu'au 18 juin 2020 et sous réserve des dispositions des règlements administratifs.

Adopté

Rapports

Proposé par : Pamela Carkner
Appuyé par : Laura Urso

IL EST RÉSOLU QUE tous les rapports soient envoyés pour information.

Adopté

Séance à huis clos

Proposé par : Mary Broga
Appuyé par : Gillian Jackson

IL EST RÉSOLU QUE, conformément à l'article 13, paragraphe 2, alinéas a) et e) de la *Loi sur les éducateurs de la petite enfance*, la réunion du conseil se déroule à huis clos au motif que risquent d'être divulguées des questions financières, personnelles ou autres de nature telle qu'il vaut mieux éviter leur divulgation dans l'intérêt de toute personne concernée ou dans l'intérêt

public qu'adhérer au principe selon lequel les réunions doivent être publiques; et que, les litiges impliquant l'Ordre feront l'objet de discussions ou des instructions données aux avocats représentant l'Ordre ou des avis seront reçus de ces derniers.

Adopté

Proposé par : Pamela Carkner
Appuyé par : Ann Robichaud-Gagné

ATTENDU QUE le gouvernement de l'Ontario a exigé que la proposition de règlement reste confidentielle jusqu'à ce que cette exigence soit levée;

ET CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable d'examiner ce règlement aussi rapidement que possible et que le huis clos en facilite l'examen;

ET ATTENDU qu'il est souhaitable que les résolutions du conseil concernant les règlements soient publiques et ne soient soumises à la confidentialité que pour la période de temps nécessaires dans ces circonstances;

IL EST RÉSOLU QUE : le conseil adopte les règlements en anglais (REG2019.0499.e) et en français (Reg2019.0499.f03.EDI), conformément au paragraphe 43 (1) de la *Loi de 2007 sur les éducateurs de la petite enfance*, telle que présentés au conseil;

ces résolutions (y compris le préambule) soient rendues publiques dès que le gouvernement de l'Ontario aura fait savoir à l'Ordre que l'exigence de confidentialité a été levée.

Adopté

VIII. Clôture

Comme il n'y a pas d'autres points à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 h 40.

Proposé par : Kristine Parsons
Appuyé par : Ann Robichaud-Gagné

IL EST RÉSOLU QUE la séance est levée.

Adopté

*Le règlement du conseil a été publié par le gouvernement de l'Ontario sur Lois-en-ligne le 16 décembre 2019, et n'est donc plus confidentiel.

La présidente

La registeure